

EXTRAIT DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2016

Présents : Mesdames Agnès POTTIER, Nina POUPELIN, Marie-Joëlle EMON, Josette BÉRARD, Charlène ARRIVÉ, Séverine GILBERT Messieurs Alain POTTIER, Eric BUINIER, Henri BLOIS, Bernard VICENTY, Claude SORLIN, Anthony DUPUY.

Absents : Mmes Cécile TABEAU (pouvoir à Séverine GILBERT), Susan HANCOCK (pouvoir à Agnès POTTIER), M Christopher HANCOCK (pouvoir à Alain POTTIER)

Madame Charlène ARRIVÉ a été nommée secrétaire de la séance.

1- Convention pour la médecine professionnelle et préventive avec la CDA

Madame le Maire expose la convention constitutive ayant pour objet la création d'un groupement de commandes entre la ville de Saintes, la CDA, le CCAS et les communes membres de la CDA, afin de permettre le choix d'un service de médecine préventive et professionnelle.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés autorise Madame le Maire à signer la convention.

2- Délégation au Pays de Saintonge Romane pour le versement du document d'urbanisme sur le « Géoportail »

Madame le Maire informe que l'ordonnance du 19 décembre 2013 impose depuis le 1er janvier 2016, la mise à disposition des documents d'urbanisme numérisés au public, sur internet et sur le géoportail de l'urbanisme. Le Pays de Saintonge Romane ayant déjà procédé à la numérisation du document d'urbanisme de la commune propose d'effectuer le téléversement sur le géoportail.

Le Conseil Municipal accepte de déléguer cette publication au Pays de Saintonge Romane.

3- Versement de la participation pour le festival « Les Romanes »

Madame le Maire informe que dans le cadre de l'organisation du festival « Les Romanes » sur les communes de Saint Sulpice de Cognac et Burie, le conseil municipal avait précédemment donné son accord pour une participation financière globale de 1000 € pour l'année 2016. Néanmoins n'étaient pas définis les attributaires de cette somme.

Il est donc proposé de répartir ce montant entre la commune de Saint Sulpice de Cognac pour 500 € et l'association « cultur'ailes » pour 500 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte cette répartition.

4- Renégociation du prêt pour le lotissement

Madame le Maire fait état d'une proposition du Crédit Agricole Mutuel Charente-Maritime-Deux Sèvres, suite à la demande de report d'échéance du prêt :

Montant : 107 000 Euros, sur une durée de 24 mois, indexé sur un Euribor 12 mois.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés autorise Madame le Maire à signer le contrat

5-5-Décisions modificatives budgétaires

FONCTIONNEMENT

| Dépenses | |
|--------------------------------|----------------|
| Article-Opération | Montant |
| 61521-(011) entretien terrains | -800,00 € |
| 6541(65) admission non valeur | 300,00 € |
| 6574-(65) Subventions | 500,00 € |
| TOTAL | 0,00 € |

INVESTISSEMENT

| Dépenses | | Recettes | |
|---------------------------------------|------------------|-----------------------|-------------------|
| Article-Opération | Montant | Article-Opération | Montant |
| 21534-(21) Réseaux d'électrification | 4 209,38 € | 13258(041)subventions | 5 744,38 € |
| 21534-(041) Réseaux d'électrification | 7 344,38 € | 168758 (041)Emprunts | 1 600,00 € |
| 2188-(21)-185 Autres immobilisations | -500,00 € | 168758 (16) Emprunts | -1 600,00 € |
| 2188 (21)-189 Autres immobilisations | -3 500,00 € | | |
| 2188(21)-191 Autres immobilisations | -500,00 € | | |
| 2315(23)-184 Autres immobilisations | -1 309,38 € | | |
| TOTAL | 5744,38 € | | 5 744,38 € |

3- Questions diverses

Madame le Maire

- Informe d'un nouveau compromis de vente pour le lotissement.
- Informe d'un repreneur de la boucherie, qui ouvrira ses portes le 4 octobre prochain. Sa compagne reprendra le salon de coiffure d'ici la fin d'année.
- Fait état des matériels nécessitant une réparation ou un changement dans le local de la boucherie.
- Indique que l'arbre de Noël est prévu cette année sur la commune de Villars Les Bois, le 16 décembre prochain. Sauf si la salle s'avère trop petite pour le spectacle prévu « Coyotte minute »
- Informe d'une réunion prévue pour la reprise des compétences « transports » par la CDA
- Informe d'une demande de la part d'un riverain de la rue du marais, pour l'installation d'un miroir. A vérifier sur place de la nécessité.

Anthony DUPUY

Evoque le programme « Vivre ensemble » pour le prochain trimestre et précise que le week-end des 3 et 4 décembre, le téléthon sera organisé sur la commune de Burie.

Bernard VICENTY

En raison de la dégradation croissante de la rue des coudres, demande la pose d'un panneau interdisant le passage des poids lourds de plus de 3T5, afin de privilégier le passage par la route départementale.

Claude SORLIN

- Se fait l'écho de M. RAFFAUD Michel qui précise que l'entretien d'un chemin rural au « Marais Fragnaud » n'est plus réalisé, et que les véhicules empruntent les terrains cultivés de son fils.
- Demande si dans la nouvelle partie du cimetière les emplacements ont été matérialisés. Ils n'ont pas encore été délimités sur le terrain.

Eric BUINIER

Demande quand sera comblée la partie du fossé communal bordant le chemin rural qui va de la RD 229 à la RD 9E1. Ces travaux se feront dès que les employés seront disponibles

Le Maire,



Agnès POTTIER